

vivre; c'est ce que je cherche ; je donne le surplus. " En différentes circonstances, son directeur spirituel dut même ne pas lui permettre certaines privations qu'il voulait s'imposer afin de faire de plus larges aumônes.

Léon Pérard avait sûrement médité et parfaitement compris la parole de Saint François : " Obéir est toujours un gain. " Aussi le voyons-nous partout et toujours exactement soumis, en bon chrétien, à tous les commandements de Dieu et de l'Eglise, en fidèle Tertiaire, à tous les points de la Règle du Tiers-Ordre. Ce n'est pas lui qui aurait voulu omettre la plus légère obligation positive ; au contraire, il suivait scrupuleusement les moindres conseils de perfection. Il alla plus loin : pour pratiquer plus parfaitement l'abnégation de lui-même, il voulut remettre complètement sa volonté entre les mains du prêtre qui le dirigeait : il avait donc souvent recours à lui pour faire apprécier sa conduite et chercher la meilleure façon d'agir. Il ne voulait pas disposer de quelque argent en faveur d'une famille pauvre, ou pour une bonne œuvre à soutenir, à propager, sans avoir demandé auparavant la permission de son confesseur. " Obéissance, que tu me plais ! avec toi jamais on ne s'égare. " Tel était son raisonnement.

Sera-t-on étonné, après cela, de le voir pratiquer généreusement la pénitence recommandée par la Règle du Tiers-Ordre ! Malgré une santé délicate, il prenait la discipline, s'imposait toutes sortes de privations, s'ingéniait à mortifier ses sens, à renoncer à ses penchants et à ses désirs. Le bon Dieu, de son côté, ne lui épargnait pas la souffrance. A l'âge de quinze ans, M. Pérard eut une bronchite qui, devenue chronique, lui fit sentir chaque année ses pénibles conséquences. Plus tard ses mains furent couvertes d'un douloureux eczéma qui ne le quitta qu'à la mort. Son affection cardiaque lui occasionnait de nombreuses crises de suffocation et d'étouffement. Mais jamais on ne l'entendit se plaindre. Pour lui, " la souffrance supportée avec